

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020

Convocation du 21 septembre 2020

Affichage du 21 septembre 2020

<b>Nombre de Conseillers</b>	<b>En exercice :</b>	<b>11</b>
	<b>Présents</b>	<b>10</b>
	<b>Votants</b>	<b>11</b>

L'an deux mil vingt, le trente septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Aubin-Sous-Erquery, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Brigitte BOULENGER, Maire.

**ÉTEIENT PRÉSENTS :** Mmes et MM BOULENGER Brigitte, TRAEN Xavier, ROUSSEL Nicole, VILLAIN Stéphane, VITSE Vincent, RIBES Nicolas, CROCHON Elise, LOIZELET Valérie, FERREIRA Anne et DUCASTEL Vincent.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mme Nadège LE NEILLON a donné pouvoir à Mme Nicole ROUSSEL.

Mme Anne FERREIRA a été élue secrétaire de séance.

#### POINT 1 (délibération 2020-027)

#### **DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 : VIREMENT DE CRÉDITS**

Une décision modificative doit être prise suite à une erreur de saisie dans la section d'investissement du budget ; en effet, l'article 2113 est passé en opération réelle alors qu'il aurait dû être passé en opération d'ordre.

De plus, l'acquisition d'un terrain au profit de la commune, qui n'était pas prévu au budget, va nécessiter des écritures comptables et un virement de crédit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits suivants :

-	2113	chapitre 21	terrain aménagés autres que voirie	- 2 900,00 €
-	2113	chapitre 041	terrain aménagés autres que voirie	+ 2 900,00 €
-	2151	chapitre 21	réseaux et voirie	- 14 100,00 €
-	2111	chapitre 21	terrains nus	+ 14 100,00 €

#### POINT 2 (délibération 2020-028)

#### **ACQUISITION DE TERRAIN**

Le terrain cadastré ZA133 d'une contenance d'environ 3 300 m<sup>2</sup>, en zone agricole est à vendre. La commune a peu de foncier. Aussi, cette parcelle permettrait dans une partie de stocker des matériaux pour l'agent communal, de faire des jardins familiaux, tout en végétalisant devant les habitations.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle ZA133 et autorise Mme le Maire, ou l'un de ses adjoints : M TRAEN Xavier, Mme ROUSSEL Nicole ou Mme LE NEILLON Nadège à signer l'acte et les documents s'y rapportant.

### **POINT 3 (délibération 2020-029)**

#### **NOMINATION DÉLÉGUÉ AU CNAS**

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité, la nomination de Mme Anne FERREIRA en tant que délégué titulaire du CNAS.

### **POINT 4 (délibération 2020-030)**

#### **BUDGET ANNEXE : CESSION PARTIELLE DU TERRAIN EN FACE DE LA MAIRIE ET TRANSFERT DES EMPRUNTS**

Vu la délibération du 6 février 2020, relative à la création du budget annexe du lotissement,

Il convient de :

- Céder la partie du terrain achetée pour 203 083,53 €, qui sera affectée au lotissement, au budget créé à cet effet, l'autre partie restant au budget principal pour la création d'un parking. Au vu des superficies, il est décidé de céder au budget lotissement cette part de terrain pour 150 000,00 €, ce qui correspond à sa valeur d'achat proratisée.
- Transférer les emprunts souscrits pour 60 000,00 € et 150 000,00 €, qui ont été souscrits pour cette opération ; ainsi que l'intégralité des frais générés depuis leur souscription en 2019 (frais de dossier et intérêts), sera reversée par le budget lotissement au budget principal. Ainsi, le budget annexe prendra en charge les échéances d'emprunts dues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et reversera au budget principal : les frais de souscription payé en 2019 (375,00 €) et les intérêts d'emprunt payés en 2019 (736,25 €), soit un total de 1 111,25 €.

### **POINT 5**

#### **ÉCLAIRAGE PUBLIC : CONTRAT D'ENTRETIEN SEZEO OU CITEOS**

Les dépenses relatives aux remplacements des ampoules ou lanternes se situent aux environs de 1 000 € en moyenne par an, sans entretien et sans mise en conformité.

Afin d'assurer l'entretien et la mise en conformité de l'éclairage public, SEZEO (Syndicat des Energies Zones Est de l'Oise) et CITEOS de Saint-Just-en-Chaussée ont été contactés.

- SEZEO : propose une redevance communale sur la base de calcul suivante : 20€/an par lanterne sur poteaux en béton ou en façade (34) et 40€/an par lanterne sur candélabre (39) ; réalisation d'un diagnostic sur la sécurité des installations et estimation du montant des travaux par le SEZEO, ce qui représente une dépense de 2 240 €/an, sachant que SEZEO participe à l'investissement selon le type de travaux de 30 à 65%. SEZEO propose un audit de sécurité qui devrait coûter 550 €, qui sera pris en charge par SEZEO si la commune adhère.
- CITEOS : redevance fixée à 3 635 € HT pour 4 ans, soit 908,75 € HT par an, sans aide aux travaux à réaliser.

Douze lanternes à mercure sont vétustes et en cas de panne, seront à changer intégralement.

Après discussion, il est décidé de reporter ce point dans l'attente d'un devis estimatif du prix d'un changement d'une lanterne à mercure.

### **POINT 6 (délibération 2020-031)**

#### **ANNULATION PARTIELLE DÉLIBÉRATION N° 2020-013**

Suite aux remarques de Monsieur Michaël CHEVRIER, Sous-Préfet de Clermont, par son courrier du 1<sup>er</sup> juillet 2020, il convient de retirer les points concernant la commission d'appel d'offre et la commission de contrôle de la liste électorale de la délibération n° 2020-013.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le retrait des points ci-dessous de la délibération n° 2020-013 :

- Commission d'appel d'offre ;
- Commission de contrôle de la liste électorale.

### **POINT 7 (délibération 2020-032)**

#### **COMMISSION APPEL D'OFFRE**

Sur le fondement des articles L. 1411-5, L. 1414-2, D. 1411-5 et L. 2121-21 du CGCT, la CAO, dans les communes de moins de 3 500 habitants, est composée :

- Du maire ou son représentant, président de la commission,
- De trois membres du conseil municipal **élus** par le conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de ne pas procéder au scrutin secret mais à main levée.

Le Conseil Municipal, procède à l'élection de trois membres titulaires, avec 11 VOIX POUR, sont élus : Xavier TRAEN, Nicole ROUSSEL, Nadège LE NEILLON.

Le Conseil Municipal, procède à l'élection de trois membres suppléants, avec 11 VOIX POUR, sont élus : Vincent VITSE, Vincent DUCASTEL, Stéphane VILLAIN.

### **POINT 8 (délibération 2020-033)**

#### **COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE**

Selon le fondement du IV de l'article L.19 du code électoral, dans les communes de moins de 1 000 habitants, la commission est composée :

- D'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.
- D'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département.
- D'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, désigne le conseiller municipal le plus jeune comme membre de la commission de contrôle : Vincent VITSE.

### **POINT 9**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Calvaires et plantations d'arbres : La Région subventionne la réfection des calvaires et la plantation de végétaux (dans le cadre d'une première implantation).  
Les deux calvaires situés à la sortie de St-Aubin en allant sur Clermont et en allant sur Maimbeville, pourraient faire l'objet d'une demande de subvention. Un responsable de la Région Hauts-de-France doit passer pour nous le confirmer.
- Terrain face à la mairie :
  - Frais d'études estimés par AET : 31 300 €
  - Modification simplifiée en cours : dossier validé par le pays du Clermontois.
  - Bury chantier d'insertion : réfection du mur d'enceinte du terrain. Rendez-vous le 14 octobre pour voir les travaux à faire et ensuite faire un devis si intéressé.
- SICAE compteur LINKY : Courrier reçu nous informant de l'installation de ces compteurs sur l'ensemble du secteur géré par la SICAE prévue sur la période 2020/2024.  
La question se pose sur le bien fondé de la pose de ce type de compteur. Ce point sera réétudié.

- Elections départementales et régionales en mars le même jour : Si problèmes d'organisation pour les 2 scrutins le même jour, retour à transmettre à la sous-préfecture avant le 6 octobre. A voir problème de locaux si la réglementation sanitaire est toujours en vigueur.
- Rencontre Groupama en septembre : Evolution du contrat villasseur : prise en compte du mobilier urbain avec franchise de 760 €.
- Stagiaire Clément Genty : Périodes de stages du 05/10 au 06/11/2020 et du 08/02 au 07/03/2021.
- Pays du Clermontois : Le Pays du Clermontois a proposé à l'ensemble des communes de venir expliquer le rôle de l'intercommunalité aux membres du conseil. Proposition qui a été retenue par Mme Boulenger.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30 minutes.

\*\*\*\*\*

**Conseil Municipal de Saint-Aubin-Sous-Erquery**  
**Séance du 30 septembre 2020.**

**Signatures des présents ou représentés pour les délibérations énumérées ci-dessous :**

- N° 1 : Décision Modificative n° 1 : virement de crédits (délibération N° 2020-027)
- N° 2 : Acquisition de terrain (délibération N° 2020-028)
- N° 3 : Nomination délégué au CNAS (délibération N° 2020-029)
- N° 4 : Budget annexe : cession partielle du terrain et transfert des emprunts (délibération N° 2020-030)
- N° 5 : Eclairage public : contrat d'entretien SEZEO ou CITEOS
- N° 6 : Annulation partielle délibération n° 2020-013 (délibération N° 2020-031)
- N° 7 : Commission appel d'offre (délibération N° 2020-032)
- N° 8 : Commission de contrôle de la liste électorale (délibération N° 2020-033)
- N° 9 : Informations et questions diverses

Nom	Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir à	Emargement
BOULENGER	Brigitte	<b>X</b>			
TRAEN	Xavier	<b>X</b>			
ROUSSEL	Nicole	<b>X</b>			
LE NEILLON	Nadège		<b>X</b>	<b>Nicole ROUSSEL</b>	
VILLAIN	Stéphane	<b>X</b>			
VITSE	Vincent	<b>X</b>			
RIBES	Nicolas	<b>X</b>			
CROCHON	Elise	<b>X</b>			
LOIZELET	Valérie	<b>X</b>			
FERREIRA	Anne	<b>X</b>			
DUCASTEL	Vincent	<b>X</b>			